

PLAN D'ÉTUDES

Clarinette



Description générale de la discipline

La clarinette est un instrument à vent de la famille des bois qui permet de jouer un répertoire varié allant de la musique classique, au jazz, en passant par la musique populaire ou les musiques actuelles. Avec ses 48 notes, la clarinette peut jouer dans le registre grave tout comme dans les aigus.

Pour produire le son, le clarinettiste souffle dans l'instrument, et met en vibration une anche, petite languette de roseau fixée à une embouchure, le bec. On peut jouer extrêmement doucement comme très fort !

Il existe toute une variété de clarinettes, de tailles et tonalités différentes, de la petite clarinette (en mib) à la clarinette contrebasse. La plus répandue est celle en si bémol.

La clarinette peut se jouer seul, en petits groupes (avec différents instruments) et aussi en ensembles comme les orchestres d'harmonie.



Conditions d'admission

Pour celles et ceux qui en ont envie dès 7 ans ! Avant cet âge, il est préférable de prendre contact avec le/la professeur-e afin de s'assurer que l'enfant est en mesure de commencer sa formation.

Idéalement lors du début de la formation, l'élève a de préférence la dentition définitive (les incisives).

Avoir bien évidemment de l'intérêt, de l'enthousiasme et du temps à consacrer à la pratique régulière de l'instrument.

Cursus de formation

CERTIFICAT PRÉPROFESSIONNEL



CERTIFICAT AMATEUR



DEGRÉ CERTIFICAT (4 ans)

DEGRÉ SECONDAIRE (3 ans)

DEGRÉ MOYEN (3 ans)

DEGRÉ CERTIFICAT préprofessionnel (4 ans)

DEGRÉ CERTIFICAT Jeunes Talents Musique (4 ans)

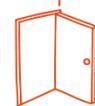
DEGRÉ SECONDAIRE Jeunes Talents Musique (3 ans)

DEGRÉ MOYEN Jeunes Talents Musique (3 ans)

FILIÈRE AMATEURE

FILIÈRE INTENSIVE

DEGRÉ INFÉRIEUR (3 ans)



MUSIQUE



Contenu de la formation

		La compétence visée fait l'objet d'une sensibilisation et l'élève est amené à la découvrir épisodiquement	La compétence visée fait l'objet d'un apprentissage spécifique et l'élève est capable de l'utiliser progressivement.	La compétence visée est maîtrisée et peut faire l'objet d'une évaluation certificative par exemple lors d'un examen	
TECHNIQUE INSTRUMENTALE		INFERIEUR	MOYEN	SECONDAIRE	CERTIFICAT
Respiration	Apprendre à gérer sa respiration	○		●	●
	Adapter les respirations aux phrases et à leur longueur	○	●		●
Embouchure	Travail de l'équilibre de l'embouchure, gage de qualité du son, de l'émission et du détaché	○	●	●	
	Acquérir une articulation variée	○	●	●	
	Gestion des anches	○	●		●
	Développer peu à peu son endurance (en lien avec le travail sur la respiration)	●			●
Sonorité	Travailler le son et le contrôle de celui-ci	●		●	
	Développer l'homogénéité du son dans les différentes tessitures	○	●		●
	Développer le travail de l'écoute et le contrôle de l'intonation	○		●	●
Posture	Trouver une posture équilibrée (debout ou assis)	●		●	

	Tenir l'instrument de manière équilibrée	●		●	
Doigts	Apprendre les différents doigtés	●		●	
	Développer la vélocité et la souplesse des doigts	○	●		●
	Apprendre à coordonner les doigts et la langue	○	●		●
APTITUDES MUSICALES ET CRÉATIVES		INFERIEUR	MOYEN	SECONDAIRE	CERTIFICAT
Respect des nuances		○	●	●	
Développement du phrasé musical		○		●	●
Développement des mouvements musicaux (rall, rit, accell, transitions, rubato ...)		○		●	●
Connaissance d'un répertoire varié de styles et d'époques		○		●	
Développement de la personnalité musicale (expression musicale)		○		●	●
LANGAGE ET CULTURE MUSICALE		INFERIEUR	MOYEN	SECONDAIRE	CERTIFICAT
Apprendre à lire la musique en lien avec l'évolution du niveau		●			
Découvrir et apprendre les rythmes simples en lien avec l'évolution du niveau		●			
Apprendre à maintenir une pulsation stable		●		●	
STRATÉGIE DE TRAVAIL		INFERIEUR	MOYEN	SECONDAIRE	CERTIFICAT
Avoir du plaisir de jouer de la musique		●			
Être autonome		○	●	●	
Développer la présence sur scène		○		●	●



Objectifs en termes d'attentes observables

En lien avec les œuvres interprétées, l'élève est capable de :

Degré Inférieur, passage en degré Moyen

- Bien maîtriser les pièces interprétées (respect du texte)
- Gérer avec aisance le changement vers le registre supérieur (passage du la au si)
- Utiliser l'embouchure (tenue du bec) de façon adéquate pour contrôler l'émission du son
- Savoir lier les notes ainsi que les détacher avec la langue
- Contrôler la position générale de l'instrument, du corps et des mains en particulier
- Différencier les nuances (forte et piano)

Degré Moyen, passage en degré Secondaire

Les éléments mentionnés au degré précédent sont consolidés et développés. Ces compétences s'y ajoutent :

- Maîtriser son programme (respect du texte)
- Contrôler l'émission du son
- Jouer avec une bonne intonation générale
- Respirer et soutenir de manière adéquate
- Contrôler le débit d'air pour produire un son constant et maîtrisé
- Connaître et appliquer les doigtés de base et les doigtés alternatifs
- Pratiquer des articulations variées

Degré Secondaire, passage en degré Certificat

Les éléments mentionnés au degré précédent sont consolidés et développés. Ces compétences s'y ajoutent :

- Maîtriser son programme (respect du texte)
- Produire un son homogène dans tous les registres et nuances
- Choisir les doigtés appropriés en fonction du contexte musical
- Maîtriser le jeu dans le suraigu jusqu'au sol
- Pratiquer des articulations variées dans tous les registres

Degré Certificat, examen final

L'objectif principal est de consolider tous les éléments présentés plus tôt et d'atteindre un bon degré de maîtrise en lien avec le niveau des œuvres présentées.

En outre, l'élève fait preuve de maturité musicale et stylistique ; est capable de transmettre de l'émotion et de la sensibilité dans le programme

Il/elle gère l'endurance en lien avec la présentation du récital final

Indications/attentes

Un travail personnel et régulier en dehors des cours est nécessaire et attendu. En ce sens, les attentes sur le travail personnel augmentent avec l'âge et le niveau de l'élève. Un travail quotidien est vivement recommandé.

Un soutien, suivi des parents est fortement souhaité tout au long du parcours et notamment au début de l'apprentissage.

Idéalement lors du début de la formation, l'élève a de préférence la dentition définitive (les incisives).

Le/la professeur-e conseille l'élève et ses parents concernant le matériel à acquérir : la clarinette (qui peut être louée ou achetée) ainsi que divers accessoires (anches, lутrin, partitions, métronome, ...).

L'apprentissage de la clarinette se fait au début de manière individuelle. Très rapidement, selon l'intérêt, l'élève peut rejoindre un ensemble de jeunes puis une société de musique d'adultes.

Le cours de culture musicale est un cours optionnel qu'il est vivement conseillé de suivre en parallèle. Pour l'obtention du Certificat amateur, il faut avoir réussi la formation de culture musicale amateur.



Modalités de formation

Voici les éléments mis en place afin d'atteindre les objectifs :

- Cours individuels hebdomadaires :
 - 30-45 minutes. 60 minutes dès le degré Secondaire
 - 90 minutes pour la filière intensive (Jeunes Talents Musique et préprofessionnelle)
- Audition de classe : au moins une par année
- Auditions communes : peuvent être ponctuellement proposées
- Cours collectifs : peuvent être ponctuellement proposés
- Accompagnement (piano ou autre) pour les examens ou auditions
- Cursus de culture musicale (facultatif)
- Musique de chambre : activités peuvent être ponctuellement proposées
- Cours de maîtres : peuvent être ponctuellement organisés

En degré Certificat, des auditions préparatoires à l'examen final sont organisées et la participation à celles-ci est recommandée



Evaluations

DEGRÉ INFÉRIEUR (Passage en moyen)

- Examen obligatoire (au plus tard au 6^{ème} semestre)
- Durée totale de 15 minutes dont 10 de musique et 5 de délibérations
- Contenu : 3-4 pièces dont :
 - Au minimum une pièce solo (sans accompagnement)
 - Œuvres de caractères différents (au niveau métrique et rythmique) et de styles variés (classique, musique actuelle, contemporain, ...)
 - Une pièce peut être de la musique de chambre
 - Une seule pièce accompagnée par un audio

- Résultat : 1^o réussi, 2^o réussi sous réserve (un complément doit être apporté) ou 3^o non réussi
- Les examens ont lieu à huis-clos

DEGRÉ MOYEN (Passage en secondaire)

- Examen obligatoire (au plus tard au 6^{ème} semestre)
- Durée totale de 20 minutes dont 15 de musique et 5 de délibérations
- Contenu : 3-4 pièces dont :
 - Au minimum une pièce solo (sans accompagnement)
 - Œuvres de caractères différents (au niveau métrique et rythmique) et de styles variés (classique, musique actuelle, contemporain, ...)
 - Une pièce peut être de la musique de chambre
 - Une seule pièce accompagnée par un audio
- Résultat : 1^o réussi, 2^o réussi sous réserve (un complément doit être apporté) ou 3^o non réussi
- Les examens ont lieu à huis-clos

DEGRÉ SECONDAIRE (Entrée en classe de certificat)

- Examen obligatoire (au plus tard au 6^{ème} semestre)
- Durée totale de 25 minutes dont 20 de musique et 5 de délibérations
- Contenu : 3-4 pièces de caractère et époques contrastés dont :
 - Au minimum une pièce pour clarinette seule (de préférence) ou une étude
 - Deux pièces pour clarinette et piano (ou autre instrument harmonique)
 - Une des pièces du programme peut être de la musique de chambre
 - Possibilité de jouer une pièce avec un autre instrument de la famille des clarinettes (clarinette mib, basse, ...)
- Il est recommandé de jouer une pièce de mémoire
- Résultat : 1^o réussi, 2^o réussi sous réserve (un complément doit être apporté) ou 3^o non réussi
- Les examens ont lieu à huis-clos

DEGRÉ CERTIFICAT

- Examen obligatoire (au plus tard au 8^{ème} semestre)
- Durée totale de 40 minutes dont 25-30 de musique et 10 de délibérations
- Contenu : Œuvres de styles et époques différents dont :
 - Une pièce pour clarinette seule (de préférence) ou une étude
 - Deux pièces au minimum pour clarinette et piano (ou instrument harmonique)
 - Une des pièces du programme peut être de la musique de chambre
- Résultat : 1^o réussi, 2^o non réussi
- Les examens ont lieu à huis-clos

Filière préprofessionnelle

Le plan d'études pour les élèves préprofessionnels est déterminé par les attentes liées aux admissions HEM. Cette filière doit permettre à l'élève d'acquérir les compétences nécessaires pour se présenter aux examens d'admission des Hautes Ecoles de Musique. La formation dure au maximum 4 ans. Pour l'atteinte des objectifs, des moyens plus importants et nécessaires sont mis en place (durée des cours, culture musicale, ateliers et ensembles et 2^{ème} instrument).